



Mission régionale d'autorité environnementale
Île-de-France

Procès-verbal de la séance du 12 mars 2020
de la MRAe d'Île-de-France

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 12 mars 2020 à 14h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah, (membres titulaires ayant voix délibérative), Catherine Mir (suppléante avec voix délibérative), Judith Raoul-Duval (suppléante sans voix délibérative) et Noël Jouteur, chargé de mission.

Excusé : François Noisette.

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

La réunion de la MRAe du jeudi 26 mars est reportée au lendemain vendredi 27 mars à 9h30 sous forme de conférence téléphonique.

1. Approbation du PV de la réunion du 27 février 2020

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Catherine Mir. Le PV de la réunion du 27 février 2020 est approuvé.

2. Retour sur les décisions prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 27 février 2020

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 3 décisions de cas par cas prise depuis la réunion du collège de la MRAe du 27 février 2020 :

- Elaboration du PLU de Rampillon (77) : décision de **soumission** à évaluation environnementale du 29 février 2020 ;
- Modification simplifiée PLU de Santeny (94), décision de non soumission à évaluation environnementale du 12 mars 2020 ;
- Modification simplifiée PLU de Limeil-Brévannes (94), décision de non soumission à évaluation environnementale du 12 mars 2020.

Cette présentation n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

3. Délégations données pour des dossiers de cas par cas

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Catherine Mir.

Dans le cadre et les limites définis par la décision de ce jour portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée, pour les dossiers suivants, à :

- 5336 - ZA Plaine-Commune (93) : Jean-Paul Le Divenah
- 5346 - ZA Bréau (77) : Jean-Paul Le Divenah

4. Définition des niveaux d'enjeu et désignation de coordonnateurs pour avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Catherine Mir.

Documents d'urbanisme :

5334 – SCoT du Grand Provinois (77) : niveau 2 – coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah

Autres plans-programmes :

5263 – PCAET CC Pays de Nemours (77) : niveau 0 ou 1 - coordonnateur : Noël Jouteur

5290 – PCAET Grand Paris Seine-et-Oise (78) : niveau 1 - coordonnateur : François Noisette

5. Définition des niveaux d'enjeu et désignation de coordonnateurs pour avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Catherine Mir.

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant anticiper la date limite à laquelle certains avis devront être rendus, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence au président, ou en son absence à François Noisette pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 12 mars 2020 :

- 337 Extension data center à Marcoussis (91) : niveau 1 ; coordonnateur : Catherine Mir.

- 339 Ensemble immobilier de bureaux à Colombes (92) : niveau 1* confirmé.
- 340 Projet global base 217 à Brétigny-sur-Orge et Le Plessis-Pâté (91) : niveau 2 – coordonnateur : Jean-Jacques Lafitte ;
- 341 Construction d'un parc d'activités et de logistique à Beauchamp (95) : niveau 1 – Catherine Mir.

6. Délégation concernant les avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Catherine Mir.

Dans le cadre de la décision du 31 octobre 2019 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah et en son absence, à François Noisette pour le ou les avis sur plan-programme dont l'échéance de signature devrait intervenir avant la prochaine séance du collège de la MRAe prévue le 27 mars 2020 notamment la mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU de La Chapelle-la-Reine (77) .

7. Délibération sur deux projets d'avis sur plan - programme

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Catherine Mir.

Après délibération, les avis portant sur les plans-programmes suivants sont adoptés :

- Projet de révision allégé du PLU d'Ury (77)
- Projet de révision du PLU de Saint-Martin-en-Bière (77)

8. Délibération sur un projet d'avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Catherine Mir.

Après délibération, l'avis portant sur le projet suivant est adopté :

- Projet de réalisation d'un casier pilote à La Bassée (77).

9. Retour sur les avis sur plans-programmes adoptés depuis la réunion du collège de la MRAe du 27 février 2020

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant le dossier suivant :

- pas de dossier

10. Retour sur les avis sur projet adoptés depuis la réunion du collège de la MRAe du 27 février 2020

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant le dossier suivant :

- Aménagement de la porte Maillot à Paris (16ème et 17ème arrondissements)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

Fait à La Défense, le 12 mars 2020



Jean-Paul Le Divenah,
président de séance